



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE

# Les migrants libyens en Tunisie : un enjeu majeur des dynamiques migratoires dans l'espace maghrébin

**Emmanuel Alcaraz**

DANS **REVUE INTERNATIONALE DES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT** 2018/4 (N° 236), PAGES 9 À 31  
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 2554-3415

ISBN 9791035100964

DOI 10.3917/ried.236.0009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2018-4-page-9.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0).



# Les migrants libyens en Tunisie : un enjeu majeur des dynamiques migratoires dans l'espace maghrébin

**Emmanuel Alcaraz**

## **MOTS-CLÉS**

migration Sud-Sud, migrants, tunisianité, préjugés, minorité, champ migratoire

## **RÉSUMÉ**

Les migrations Sud-Sud sont un volet majeur de la mondialisation de l'immigration. Les migrations des Libyens en Tunisie nous intéressent ici pour étudier comment ils ont été accueillis non sans ambiguïté dans la société tunisienne depuis la chute du régime de Ben Ali en 2011. Leurs interactions au sein de la société tunisienne doivent être analysées en faisant la différence entre droit théorique, pratiques réelles et statut revendiqué par les Libyens. Il s'agit de voir s'ils constituent une minorité en formation, point nécessitant de réfléchir sur leur place dans les hiérarchies sociales tunisiennes. Les préjugés de certains Tunisiens à leur égard participent-ils à ce processus de minorisation lié à des rapports de domination socio-culturelle des Tunisiens vis-à-vis des Libyens, réactualisant certaines représentations associées aux deux constructions socio-historiques antagonistes du nationalisme tunisien et du nationalisme libyen, ou ne sont-ils que l'expression d'« un ras-le-bol » ordinaire de certains Tunisiens faisant suite aux difficultés économiques de l'après-révolution ? La question des relations interethniques est cruciale pour penser l'impact sur la société tunisienne de la présence des migrants libyens, ce qui questionne la notion de tunisianité.



## Introduction

L'Europe n'est pas le seul espace qui accueille un afflux de réfugiés à la suite des bouleversements qui touchent le Sud de la Méditerranée depuis 2011. Certains pays du Maghreb et du Proche-Orient ont accepté sur leurs territoires un nombre encore plus important de migrants alors qu'ils doivent régler leurs difficultés intérieures. Parmi ces migrations Sud-Sud, l'immigration libyenne en Tunisie est un phénomène s'inscrivant dans la longue durée. Selon *Tunis Afrique Presse* (2015), un des rares organes officiels ayant fourni un chiffre, les migrants représenteraient entre 200 000 et 250 000 personnes en 2015, ce qui est considérable pour un pays de 11,1 millions d'habitants. Le ministre des Affaires sociales Mahmoud Ben Romdhane estime, quant à lui, qu'ils seraient entre 300 000 et 350 000 (Kapitalis, 2016). Une telle présence a bien sûr un impact sur la situation politique et économique de la Tunisie en plein bouleversement depuis la révolution de 2011. Selon des sources officielles françaises<sup>1</sup>, en 2018, le nombre des Libyens présents en Tunisie a diminué pour être inférieur à 100 000 personnes, ceux-ci effectuant de nombreux allers et retours entre la Tunisie et la Libye.

Comment les Libyens, une population assez mobile, ont-ils été accueillis dans la société tunisienne depuis 2011 ? Trois vagues d'immigration sont à distinguer. La première a eu lieu la veille du déclenchement de la guerre civile, en février 2011, jusqu'à la chute de Tripoli, en août 2011. La seconde vague était constituée de soutiens de Mouammar Kadhafi après la mort de ce dernier le 20 octobre 2011, ce qui suscitait des craintes de règlement de compte chez les autorités tunisiennes. La troisième vague réunissait des Libyens fuyant l'insécurité chronique dans leur pays dans un contexte de multiplication du nombre de milices et surtout à la suite de la seconde guerre civile de 2014 entre le gouvernement de Tripoli, émanation du Congrès général national libyen, et la Chambre des représentants siégeant à El-Beida et soutenant le général Khalifa Haftar, l'homme fort de l'Est du pays. Les flux d'entrée de Libyens en Tunisie n'ont plus cessé depuis cette date à cause de l'instabilité endémique, y compris après la signature des accords de Skhirat sous le patronage de l'Organisation des Nations unies (ONU) en décembre 2015, au Maroc, et même après l'installation du gouvernement d'union nationale

---

1 Entretien avec Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur de France en Tunisie, La Marsa, 22 juin 2018.

de Faïez Sarraj au printemps 2016. Celui-ci peine à asseoir sa légitimité sur l'ensemble du territoire libyen et sur les différentes factions rivales.

Intégrée à l'espace circulaire de la Méditerranée africaine, la Tunisie joue un rôle de refuge pour les familles libyennes qui circulent dans le champ migratoire tuniso-libyen (Simon, 2008), désignant l'ensemble de l'espace transnational parcouru qui fonctionne en réseau unissant lieux d'origine, de transit, d'installation, autrement dit l'espace structuré par des flux stables et réguliers de migrations, et par l'ensemble des flux matériels et immatériels induits par les déplacements. Ce champ migratoire est lié à une recomposition territoriale, à savoir la naissance d'une diaspora libyenne ayant des prolongements en Europe, en Algérie, au Maroc, au Proche-Orient, en Égypte et en Jordanie.

En acceptant massivement les migrants libyens, les autorités tunisiennes ont exprimé leur solidarité; les deux États étant liés par le traité d'amitié et de bon voisinage de 1957 et signataires de la convention bilatérale signée le 6 juin 1973<sup>2</sup> qui régleme le droit au travail, le droit de circulation et le droit de propriété de chaque partie. De surcroît, les deux États sont membres de l'Union du Maghreb arabe depuis le traité de Marrakech en 1989. En janvier 2018, l'État tunisien n'a toujours pas instauré de visa<sup>3</sup> pour les Libyens, contrairement aux autorités marocaines qui l'ont mis en place depuis le 20 août 2015.

Les Libyens sont-ils des migrants (Wihtol de Wenden, 2013; Boucheron, 2017) ou des réfugiés (Gatrell, 2013; Agier et Madeira, 2017)? De quelles catégories sociales se revendique cette population? Pour reprendre la définition large des démographes, les migrants désignent ici les personnes nées dans un pays et qui vivent au moins une année dans un autre pays. Quant aux réfugiés, dans le cadre de cette étude, une définition juridique a été choisie: il s'agit des personnes qui, en vertu de la Convention de Genève

2 *Journal officiel tunisien*, Décret n° 74-791 du 16 août 1974 portant publication de la Convention relative au droit de propriété, au droit du travail, à l'exercice des professions et métiers, au droit d'établissement et au droit de circulation, signée le 6 juin 1973 entre la République tunisienne et la République arabe libyenne.

3 La libre circulation sans visa entre les deux pays est la règle depuis 1988, date de la réouverture des frontières.

de 1951 ratifiée par la Tunisie sans réelle application en droit interne, se voient reconnaître ce statut légal parce qu'elles sont persécutées en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques. La complexité vient du fait que certains migrants libyens demandent au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Tunisie le statut de réfugié et que nombre d'entre eux pourraient entrer objectivement dans les critères juridiques internationaux de ce statut.

Sur le temps long, il s'agit d'une immigration ancienne et, depuis les indépendances, les relations entre la Tunisie et la Libye n'ont pas été exemptes de tensions ayant eu un impact sur les représentations sociétales. Cette recherche porte sur les interactions entre la minorité libyenne en formation et la population tunisienne depuis 2011 (Hoerder, 2002). L'installation durable de cette minorité en Tunisie dépend de l'évolution du conflit libyen. Ce processus de minorisation est à questionner en s'intéressant à la fois aux processus de domination socio-économique et socio-culturelle concernant l'installation de cette population en Tunisie, et aux relations interethniques (Simon, 2006). Sur le plan socio-économique, la question du déclassement relatif depuis l'installation des migrants libyens participe également de ce processus de minorisation. Sur le plan socio-culturel, en lien avec le regard de la société sur cette minorité, dans un contexte difficile, la Tunisie est confrontée à l'afflux d'une population qui s'intègre partiellement et qui est présentée dans les stéréotypes et les préjugés courants comme porteuse de valeurs contraires à la tunisianité (Perez, 2013). Celle-ci désigne l'identité nationale tunisienne, construit social associé dans les mythes fondateurs tunisiens à la modernité. La tunisianité serait une exception dans le monde arabe, selon Safwan Masri (Masri, 2017). Elle est caractérisée par la reconnaissance du métissage culturel dans le cadre d'une identité méditerranéenne et maghrébine (Abassi, 2008) refusant le seul exclusivisme arabo-islamique, le réformisme, une tradition constitutionnaliste pionnière – avec le mythe fondateur de la Constitution de 1864 –, le fonctionnement autonome de la société civile, y compris du temps de la dictature, et un projet social progressiste, avec l'émancipation des femmes et de forts investissements publics dans l'éducation remontant à la période du président Habib Bourguiba. La présence d'une minorité associée au nationalisme libyen, qui est une construction sociale divergente

du nationalisme tunisien, questionne la tunisianité, qui est aussi une culture politique spécifique. Quel rôle a-t-elle joué dans l'acceptation des Libyens ?

Après une première partie qui décrira les grandes étapes d'une sociologie historique des migrations entre la Libye et la Tunisie en la recontextualisant par rapport aux liens construits dans le temps long entre ces deux pays, la deuxième partie s'attachera aux spécificités de l'immigration libyenne en s'intéressant à la politique d'accueil de l'État tunisien (Boubakri et Potot, 2012). Enfin, la troisième partie portera sur la place des migrants libyens dans la société tunisienne en traitant des catégories sociales revendiquées par cette population. Une étude au moins sommaire des groupes sociaux libyens peut être réalisée en proposant une première typologie des migrants à travers les lieux d'installation. Cette enquête de terrain s'appuie sur des données réalisées lors d'observations de terrain en 2015-2017 dans le nord plutôt aisé de l'agglomération de Tunis, l'Ariana, et dans la banlieue de la Soukra, où est concentrée une grande partie des migrants libyens. Des observations complémentaires ont également été effectuées en 2016-2018 dans d'autres quartiers d'installation moins coûteux de Tunis pour les Libyens qui connaissent un processus progressif de déclassement social.

Enfin, cet article aborde le regard de la société tunisienne sur les Libyens sans oublier le point de vue des migrants sur la société d'accueil, ce qui interroge la tunisianité. La construction sociale des préjugés et des stéréotypes à l'égard des Libyens dans la société tunisienne est à mettre en perspective, notamment avec l'origine, l'emploi de ces représentations et leurs réactualisations. Outre les sources juridiques, les sources utiles à cette enquête proviennent d'entretiens réalisés avec des membres de la section tunisienne de l'association France terre d'asile, ayant son siège à la Maison du droit et des migrations, à Tunis, et venant en aide aux migrants. Des données ont également été recueillies lors de l'observation d'une rencontre entre les membres des associations de la société civile tunisienne et des représentants du Libyan Defenders of Rights, un groupe restreint de militants libyens des droits de l'homme, cette première approche des porte-parole de cette minorité constituant des sources orales précieuses venant d'acteurs engagés dans la lutte contre les discriminations dont peuvent être victimes les immigrés dans la société tunisienne. Des échanges ont pu également avoir lieu avec des hauts fonctionnaires tunisiens, des responsables de la

section tunisienne de l'Organisation internationale des migrations (OIM) et des responsables libyens de l'ambassade libyenne à Tunis. Enfin, des acteurs en contact avec les Libyens dans les quartiers étudiés ont également été interviewés : médecins travaillant dans des hôpitaux, des cliniques et dans la médecine de ville, ou encore des agents immobiliers. Les responsables étatiques ou d'organisation internationale et les professionnels cités ont un positionnement plus neutre sur le plan axiologique par rapport à ces questions que des militants associatifs.

## **1. Les migrations entre la Libye et la Tunisie dans le temps long**

### **1.1. Le creuset tuniso-libyen**

L'histoire de l'immigration libyenne est très ancienne en Tunisie. Des traces peuvent être décelées dans l'onomastique (science des noms propres) avec le patronyme Trabelsi, et dans les toponymes tunisiens à l'instar du quartier des Tripolitains, à Monastir. Nombreux sont les Tunisiens qui ont des origines libyennes. Lors des moments de crise, la famine et la pauvreté ont été des causes d'exil en Tunisie pour les Libyens aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les migrants appartenaient dans leur grande majorité aux classes populaires et travaillaient comme mineurs, ouvriers agricoles et petits commerçants à Gafsa, à Tunis et dans la Tunisie orientale, sans compter une population de nomades et de semi-nomades mal intégrés (Baldinetti, 2003). La conquête de la Libye par les Italiens provoque en 1911 un exode important de Libyens vers la Tunisie au même titre que l'achèvement de l'occupation de la Libye par les fascistes italiens en 1930-1931 (Bessis, 1981). Ces crises politiques ne suscitent pas une immigration massive et durable. Les élites ottomanes des deux pays étaient très proches. La bourgeoisie tripolitaine a toujours maintenu ses liens avec la bourgeoisie commerçante tunisienne, y compris sur le plan des stratégies matrimoniales. De fortes solidarités lient les populations libyennes à celles du Sud de la Tunisie, des Djerbiens s'étant installés en Libye au XIX<sup>e</sup> siècle. Les migrants méridionaux tunisiens partis dans l'espace libyen sont surtout des commerçants à l'instar des marchands de beignets de Ghomrassen. Comme l'a expliqué Anna Baldinetti (Baldinetti, 2014), l'immigration libyenne en Tunisie, mais aussi en Égypte, a joué un rôle très important dans la naissance du nationalisme libyen de 1911 à 1951,

dont les fondements sont l'islam confrérique de la *Sanûsiyya*<sup>4</sup>, l'organisation militaire tribale et les traditions orales (Ahmida, 2009).

## 1.2. Le premier retournement du champ migratoire avec le boom pétrolier

Après la Première Guerre mondiale, le nombre de Libyens présents en Tunisie diminue. Ils ne sont plus que 20 546 selon le recensement de 1921 (Grimaud, 1994), mais les statistiques sont incomplètes. La tendance est confirmée après le boom pétrolier de 1956. L'essor de l'économie rentière donne suffisamment de ressources économiques aux Libyens pour ne plus utiliser l'espace tunisien pour réguler les crises. En revanche, des Tunisiens partent travailler en Libye à partir de 1956. Au départ, il s'agit surtout d'une immigration qualifiée composée d'enseignants et d'ingénieurs venant combler les besoins en diplômés de l'économie libyenne dans le cadre de relations de bon voisinage. Puis, des milliers de travailleurs tunisiens surtout originaires du Sud de la Tunisie, de Kairouan, de Gafsa et de Kasserine émigrent en Libye à partir de la fin des années 1960 suite aux difficultés économiques tunisiennes (Simon, 1981). Il s'agit alors de manœuvres saisonniers souvent clandestins en dépit de l'accord de main-d'œuvre de 1971 (Grimaud, 1994). Faisant suite à l'échec du traité d'union entre la Libye et la Tunisie en 1974 et à un conflit sur le tracé frontalier, les relations entre les deux États se détériorent fortement et les conditions de vie des migrants tunisiens se dégradent. Le pic de la crise est atteint lors du « coup » de Gafsa en 1980, véritable traumatisme pour les élites politiques tunisiennes<sup>5</sup>. Toutefois, les circulations ne se sont pas interrompues. La Tunisie était, avec l'Égypte, le principal partenaire économique de la Libye, dont la manne financière

4 Bien implantée en Cyrénaïque à partir de 1834 dans la région de Barqa (Est de la Libye) la *Sanûsiyya* est une confrérie religieuse qui a produit un proto-nationalisme chez les tribus bédouines de la région. La confrérie connaît une militarisation faisant suite à la conquête du Sahara par les Français au début du xx<sup>e</sup> siècle et surtout aux deux guerres contre les Italiens (1911-1917 et 1923-1932). L'État libyen indépendant en 1951 est issu d'un compromis négocié entre les Britanniques qui occupaient la Libye à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et la confrérie *Sanûsiyya*. Cet accord a permis l'avènement de la monarchie idrisside issue de la confrérie (Evans-Pritchard, 1954; Triaud, 1995; Ahmida, 2009; Shams-ur-Rehman *et al.*, 2011).

5 Il faut se référer au témoignage d'Ahmed Ounaies, ancien diplomate et ministre des Affaires étrangères de Tunisie lors du colloque « Le Maghreb dans les relations internationales. Diplomatie et crises » aux Archives nationales de Tunisie (Tunis) le 21 novembre 2015. Il s'agissait d'opposants tunisiens dont certains étaient proches de la mouvance youssefiste. Ils ont été armés par le régime libyen et ont attaqué la ville de Gafsa en transitant par l'Algérie.

suscitait la convoitise de ses voisins pour financer des projets d'investissement, d'où des relations ambiguës. De 1966 à 1985, devenus une monnaie d'échange dans les relations bilatérales entre les deux États, les immigrés tunisiens ont connu huit phases d'expulsion et trois phases d'ouverture au gré des moments de rapprochement et de tensions entre les gouvernements tunisien et libyen (Paoletti, 2011 ; Pliez, 2004), des difficultés économiques et des changements de politique internationale du régime de Kadhafi. L'immigration était un élément du pouvoir de celui-ci et une arme contre ses voisins, qui avaient besoin de cette soupape pour leur économie (Bensaâd, 2012).

### **1.3. Deux nationalismes divergents ayant eu un impact sur les représentations réciproques des Tunisiens et des Libyens**

Des trajectoires socio-historiques ayant débouché sur deux constructions nationales antinomiques expliquent sur le temps long les représentations négatives des Tunisiens à l'égard des Libyens, essentiellement à partir des indépendances, mais les origines remontent à l'époque coloniale (Anderson, 1986). La Libye a connu une colonisation beaucoup plus répressive que la colonisation française et peu soucieuse de développer un cadre étatique unifié, et ce, pas seulement à l'époque fasciste (Del Boca, 1997 ; Ahmida, 2009). Après l'indépendance de la Libye, le régime du roi Idriss (1951-1969) et surtout celui du colonel Kadhafi (1969-2011), en particulier à partir des années 1990, se sont appuyés sur la tribalisation (Bensaâd, 2012) des relations politiques et sociales, alors qu'en Tunisie, elles ont été remplacées par des relations partisans et de patronage sous le régime de Bourguiba (1956-1987). Ce dernier a opté pour un discours modernisateur et pour une identité nationale fondée sur le métissage culturel, comme le mentionne son discours de 1972 (Masri, 2017). Pour masquer les divisions régionales et éliminer ses rivaux avec qui il a renversé la monarchie senoussie, Kadhafi a défendu après 1975 une construction nationale exclusivement arabo-islamique reposant sur la *Jamahiriyah* libyenne<sup>6</sup> fondée en 1977 (Ahmida, 2009) et se voulant sans État et sans intermédiaire (Vandewalle, 2012). Pour gouverner « par le bas », Kadhafi mène une révolution populiste et socialiste « par le haut » en s'appuyant sur ses proches, la segmentarité tribale, y compris dans sa gestion de l'armée, et en redistribuant la rente pétrolière dans la société pour obtenir des allégeances politiques. Ses soutiens principaux sont surtout

6 La *Jamahiriyah* libyenne désigne l'État des masses.

originaires du Centre et du Sud de la Libye et beaucoup moins de l'Est, de la Cyrénaïque, le bastion politique de la monarchie senoussie (Ahmida, 2009). Cette gouvernance politique est antinomique par rapport à celle de la Tunisie, qui a toujours été, dans son idéal politique, un régime civil ayant promu un individu responsable détaché des allégeances particularistes et intégré à une communauté de citoyens égaux en droits et en devoirs. Dès les années 1970, les représentations des Tunisiens évoquant les « mœurs tribales » des Libyens sont directement liées à cet imaginaire politique, le tout étant exacerbé par la politique agressive menée par Kadhafi et les rancœurs suscitées par les expulsions de travailleurs tunisiens.

## **2. Les Libyens, des migrants rentiers en cours d'appauvrissement en Tunisie après 2011**

### **2.1. Migrant ou réfugié ?**

De foyer d'immigration privilégiée, la Libye est devenue un pôle d'émigration après 2011 (Schmoll *et al.*, 2016). Les Libyens ont migré massivement depuis 2011. En effet, le pays s'est fragmenté et s'est militarisé à la suite de l'exacerbation des lignes de fracture ethniques, religieuses, tribales et claniques dans un contexte de rivalités accrues entre les villes libyennes. La situation est très morcelée à cause de la présence d'une dizaine d'armées ou de milices rivales. Pour maintenir son pouvoir, Kadhafi a évité de consolider les structures étatiques (Anderson, 1986, p. 251-270), ce qui, après sa disparition, a entraîné une situation anarchique avec la « retribalisation », la multiplication des conflits locaux et la prolifération des milices. S'ils sont des déplacés fuyant ce désordre, les Libyens en Tunisie n'ont pas obtenu, à l'exception d'un millier de personnes (des anciens soutiens de Kadhafi directement menacés), le statut de réfugié de la part du HCR. Pourtant, beaucoup encourent un véritable danger en Libye à cause du contexte de guerre civile. La justification donnée par le HCR, à Tunis, est surtout socio-économique. Les migrants libyens disposent de ressources suffisantes, selon le HCR<sup>7</sup>, pour faire face à leur exil à l'étranger et beaucoup circulent librement entre la Tunisie et la Libye. Cette situation est contestée

---

7 Entretien avec Mazin Abu Shanab, représentant du HCR, Tunis, 10 juin 2018.

par les Libyan Defenders of Rights<sup>8</sup>, qui revendiquent le statut de réfugié en Tunisie pour la plupart des migrants libyens menacés en raison du contexte sécuritaire en Libye. Pour exprimer leurs revendications, ils emploient le terme de *lâji'* qui signifie bien « réfugié » et non « migrant ». En revanche, tous les Libyens interrogés – une vingtaine de personnes – dans le cadre de l'enquête de terrain ne se présentent pas comme des réfugiés, mais comme des migrants en dépit de la situation sécuritaire en Libye. Ils emploient le terme de *muhajirin* en arabe, qui signifie à la fois « migrants » et « immigrés ».

## 2.2. Le statut informel de « réfugié-touriste »

Sur le plan du droit interne, les Libyens n'ont pas le statut de demandeur d'asile en l'absence d'une loi régissant le droit d'asile en Tunisie (Boubakri, 2015). La loi n° 68-7 du 8 mars 1968<sup>9</sup> et la convention bilatérale du 6 juin 1973 offrent pour certains responsables tunisiens un cadre légal suffisant pour accueillir les migrants libyens<sup>10</sup>. Selon une classification informelle du ministère de l'Intérieur tunisien dont font état les responsables de la section tunisienne de France terre d'asile, ceux-ci sont qualifiés de « réfugiés-touristes<sup>11</sup> » : ils sont ainsi assimilés à des réfugiés en tant que migrants forcés fuyant la guerre civile et non à des migrants économiques. Plus formellement, ils sont considérés comme des touristes parce qu'ils sont entrés sur le territoire tunisien sans visa, comme le permet la convention internationale de 1973 appliquée de nouveau depuis 1988. Cependant, après avoir dépassé les trois mois pour un séjour touristique, ils se retrouvent en pratique en situation irrégulière, sans carte de séjour. En théorie, selon l'article 4 de la convention de 1973, au bout d'un séjour de plus de six mois en Tunisie, les Libyens devraient obtenir automatiquement une carte de séjour, mais cette disposition n'est pas appliquée, à l'exception des entrepreneurs les plus importants. Au départ, afin de régulariser leur situation, les migrants passaient la frontière algérienne et revenaient en Tunisie. Puis, la plupart ont cessé cette pratique. Les allers et retours ont été facilités à partir du

---

8 Entretien avec les Libyan Defenders of Rights, octobre 2015.

9 *Journal officiel tunisien*, Loi n° 68-7 du 8 mars 1968, relative à la condition des étrangers en Tunisie.

10 Entretien avec Chokri Arfa, directeur général de l'Observatoire tunisien de la migration, Hôtel Belvédère, Tunis, 8 avril 2016.

11 Entretien avec Anaïs El Bassil, responsable de la section tunisienne France terre d'asile, Tunis, 27 octobre 2015.

rétablissement de la liaison aérienne entre Tunis et Tripoli en 2015, après sa suspension pour raison de sécurité. Les Libyens ne sont pas inquiétés par la police tunisienne outre mesure, le ministère de l'Intérieur tunisien ayant donné des consignes en ce sens. L'absence de visa pour venir en Tunisie explique pourquoi la majorité des Libyens n'a pas opté pour l'autre pays voisin : l'Égypte. Les contrôles se sont accrus depuis l'attentat contre la garde présidentielle en novembre 2015. Les ressortissants libyens doivent obligatoirement s'enregistrer auprès de leurs consulats et présenter une carte consulaire avec leur passeport en cas de contrôle par la police<sup>12</sup>.

### 2.3. Des migrants rentiers en cours d'appauvrissement

En fonction de leur richesse, les Libyens sont traités différemment par les autorités tunisiennes. Environ 10 % des Libyens jouissent de moyens financiers très importants les plaçant dans la grande bourgeoisie<sup>13</sup>. Certains ont quitté la Tunisie pour Malte, où se trouve un important fonds de placement libyen constitué par les avoirs du régime de Kadhafi convoités par les différentes parties du conflit libyen. D'autres se sont fait une réputation sulfureuse en Tunisie, alimentant les représentations négatives des Tunisiens en étant directement associés à des trafics illégaux, voire criminels, entre le Sahel et la Libye transitant par la Tunisie et l'Algérie, à l'instar du commerce des armes<sup>14</sup>. Spécialisés dans le négoce international, ces hommes d'affaires libyens investissent dans l'économie tunisienne dans le secteur du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie, notamment dans le quartier des affaires des Berges du Lac, à Tunis. Pour cette raison, ils sont ménagés par les autorités tunisiennes, qui tolèrent leur présence. Les plus riches ont pu obtenir une carte de séjour d'une année renouvelable. Mais cette situation de rentiers alimente les jalousies de la part de la population tunisienne, qui voit sa situation économique se dégrader.

12 Entretien avec Hichem Buchaala, attaché culturel à l'ambassade de Libye, mars 2017.

13 Entretien avec Selim Ben Yedder, directeur de la clinique de la Soukra, La Soukra, mars 2017. Cette clinique se trouvant dans la banlieue nord aisée de Tunis, le directeur possède des informations sur les Libyens les plus riches de toute la Tunisie venant se soigner dans son établissement.

14 Tout un réseau transnational de trafiquants d'armes lié aux milices libyennes, à des criminels algériens, tunisiens et subsahariens a été démantelé dans le Sud de la Tunisie en août 2017 dans le cadre d'une coopération policière algéro-tunisienne (Ramdane, 2017).

La majeure partie des Libyens est constituée par la classe moyenne libyenne, qui jouit de ressources nettement supérieures à la classe moyenne tunisienne, ce qui alimente des rancœurs. Il s'agit essentiellement de fonctionnaires surreprésentés sous Kadhafi dans la population active, de magistrats ou de policiers<sup>15</sup>, mais aussi de salariés privés ou de commerçants. Les traitements publics continuent d'être payés en 2015-2016 par la Banque centrale de Libye. Le gouverneur s'est rallié au gouvernement d'union nationale en 2016. Seul problème avec le temps qui passe, les réserves de la Banque centrale diminuent, les différentes factions se livrant une bataille pour le contrôle de la production pétrolière. En 2017, les versements de la Banque centrale libyenne sont plus irréguliers et accusent parfois des retards jusqu'à sept mois de salaire<sup>16</sup>. Ce sont les salariés privés libyens dont l'activité centrale était en Libye qui sont dans une situation plus difficile. Une grande partie des réfugiés-touristes libyens, en attente d'un hypothétique retour et bénéficiant du système rentier néo-patrimonial de Kadhafi qui continue partiellement de fonctionner, risquent de se retrouver sans ressource à plus ou moins long terme. Toutefois, cette classe moyenne libyenne a pu investir également dans l'économie tunisienne, d'où une tolérance des autorités tunisiennes.

Les migrants libyens sont très visibles dans le paysage urbain, avec les plaques d'immatriculation blanches de leurs véhicules portant le mot « Libye » écrit en arabe. Sans carte de séjour, ils n'ont pas la possibilité d'obtenir une immatriculation de résident étranger, ce qui les rendrait moins identifiables. Ils viennent essentiellement de l'Ouest de la Libye, de la Tripolitaine. Très peu viennent de la Cyrénaïque, les habitants de la région de Benghazi préférant l'Égypte pour migrer.

Pour le moment, les immigrés libyens résident dans les quartiers et les banlieues assez favorisés du nord de l'agglomération de Tunis, dans l'Ariana, dans la Cité de la Victoire (Ennasr), dans le quartier d'El Manar I. Ils sont aussi présents à El Aouina, dans le quartier de Menzah 9, aux Berges du lac I et II, à La Soukra, qui jouxte l'Ariana et où se trouve une clinique privée très fréquentée par eux et, dans une moindre mesure, dans les cités Tahrir et Ibn Khaldun, au nord-ouest de l'agglomération, pour les plus pauvres. Dans ce

---

15 Entretien avec Hichem Buchaala, attaché culturel à l'ambassade de Libye, mars 2017.

16 *Id.*

dernier quartier se concentrent également des migrants subsahariens pauvres. À partir de 2015-2017, faisant suite à la diminution des ressources de la Banque centrale de Libye, un nombre important de familles ont commencé à se loger dans les quartiers et les banlieues plus modestes de l'ouest et du sud de l'agglomération de Tunis, comme El Omrane-supérieur et Hammam-Lif. L'aspect des quartiers habités par les Libyens n'a pas changé après leur installation. Les commerces de ces quartiers d'installation demeurent la propriété des Tunisiens.

En dehors du Grand Tunis, où ils sont fortement concentrés, les plus aisés résident à Nabeul, à Hammamet et dans le Sahel tunisien, à Sousse. Les moins aisés se sont installés à Sfax, la deuxième ville du pays, et à Gabès. D'autres ont opté pour le Sud tunisien, à Ras Jedir, à Ben Gardane, à Medenine, dans l'île de Jerba et dans la ville portuaire de Zarzis pour des raisons de proximité culturelle avec les populations du Sud tunisien et à cause de leurs intérêts dans les échanges transfrontaliers<sup>17</sup>. Ils sont peu présents à Bizerte, dans le Nord de la Tunisie et dans les régions intérieures très pauvres, à Gafsa et à Kasserine.

Contrairement à une crainte des Tunisiens, il n'y a pas eu de transposition de la guerre civile sur le sol tunisien jusqu'à maintenant. Sur le plan politique, les Libyens de toutes les factions belligérantes présentes sur le sol tunisien ont plutôt respecté une certaine neutralité<sup>18</sup>, probablement pour préserver le sanctuaire tunisien, qui a la fonction d'espace de négociation entre les différentes factions du conflit. Pour les Tunisiens adeptes de la culture politique du compromis, la manne financière que représente l'installation des Libyens dans un contexte de baisse des investissements directs étrangers est une contrepartie à leur présence mal perçue.

---

<sup>17</sup> Selon une enquête de l'OIM, en 2016, 34,7 % des Libyens vivent dans le Grand Tunis, 29,3 % dans le Centre-Est du pays, 16,8 % dans le Nord-Est et 15,5 % dans le Sud-Est (OIM, 2016).

<sup>18</sup> *Id.*

### **3. Une minorité en cours de formation : l'impact du regard de la population majoritaire**

#### **3.1. Le paradoxe tunisien par rapport aux Libyens**

De manière classique (Gastaut, 2009), les stéréotypes et les préjugés des Tunisiens à l'égard des Libyens sont liés à un imaginaire politique en cours réactualisé par un contexte spécifique lié à des peurs taraudant la société. S'ils sont difficilement quantifiables, ils légitiment des discriminations dont est victime la population libyenne et une relative mise à l'écart. Lors de l'enquête effectuée, il a été extrêmement fréquent d'entendre parler des supposées « mœurs tribales » des Libyens. Ils renvoient à des jugements de valeur liés à la modernité – associée à la tunisianité – et à l'archaïsme – associé à l'assignation identitaire des Libyens à des modes de vie traditionnels. Ces représentations négatives existent en des termes identiques à l'égard des ruraux et des habitants du Sud tunisien qui migrent vers les plaines littorales.

La réactualisation des préjugés et de stéréotypes (Gastaut, 2009; Noiriél, 2007) ethno-différentialistes des Tunisiens à l'égard des Libyens participe à un processus de minorisation produisant un sentiment de domination socio-culturelle des Tunisiens vis-à-vis des Libyens. Il est d'autant plus exacerbé que les Libyens sont jalouxés pour leur mode de vie rentier. Ce contraste entre un sentiment de supériorité sur le plan socio-culturel des Tunisiens et un sentiment d'infériorité sur le plan socio-économique alimente dans une situation économique déprimée les clichés essentialistes et culturalistes des Tunisiens. Ceux-ci ont été nourris par l'idéologie tribale ou bédouine du régime de Kadhafi ne correspondant pas à la réalité de la société libyenne urbanisée, diverse et éduquée, possédant le taux d'alphabétisation le plus élevé du continent africain (Ahmida, 2013).

#### **3.2. L'expression d'une colère des Tunisiens contre les difficiles conditions de vie ?**

Ces préjugés sont aussi une manière pour certains Tunisiens d'exprimer, en stigmatisant les Libyens, leur ras-le-bol contre l'augmentation du prix des loyers, la détérioration des services publics et un sentiment d'injustice lorsque les migrants libyens ont accès à des produits subventionnés. Rappelons qu'une grande partie des Tunisiens ont des origines libyennes, ce qui est

un fait reconnu dans la société. Certains experts économiques ont toutefois cherché à instrumentaliser la question libyenne pour demander un meilleur traitement de la Tunisie par les institutions économiques internationales en évoquant le « fardeau libyen » pour l'économie tunisienne (Baghdadi, 2015). Il s'agit pour eux de trouver une justification à l'échec des politiques économiques menées par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 2011. L'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) (Boubakri, 2015), la principale confédération syndicale tunisienne, a dénoncé les poussées inflationnistes entraînées par la présence des « frères libyens » sur le territoire tunisien.

Concernant les préjugés, les dirigeants politiques tunisiens<sup>19</sup> ont cherché à minorer leur importance en disant qu'il s'agissait de « comportements naturels, spontanés, inconscients, ordinaires, sans importance » de quelques-uns de leurs concitoyens, renvoyant au concept freudien de « narcissisme des petites différences » entre peuples voisins appartenant à la même aire culturelle. Pour ces dirigeants politiques, ces préjugés ne prêtent pas à conséquence du moment qu'ils n'entraînent pas de discrimination ou des comportements violents. Pour eux, il ne s'agit pas de racisme avéré. Aucun homme politique tunisien n'a fait usage de ces clichés en utilisant des stratégies populistes de légitimation désignant les Libyens comme des boucs émissaires. Les responsables tunisiens affirment que la solidarité maghrébine a prévalu, que la société tunisienne, tout en traversant une crise sécuritaire, économique et sociale, a accueilli « les frères libyens » sans instaurer de visa et sans violence xénophobe. Au moment des attentats de Sousse du 26 juin 2015, le gouvernement tunisien, tout en reconnaissant que le terroriste impliqué s'était entraîné en Libye, n'a pas pris la décision de fermer sa frontière<sup>20</sup> et de refouler les migrants. En effet, la Libye est le premier partenaire économique maghrébin de la Tunisie, notamment par le biais des échanges transfrontaliers souvent informels faisant de la frontière libo-tunisienne une interface terrestre majeure à l'échelle maghrébine. En effet, 10 % des Tunisiens vivent de ces échanges, en particulier dans le Sud du pays. Toutefois, ces représentations ont des effets sociaux se traduisant concrètement pour les Libyens par une

<sup>19</sup> Entretien avec Chokri Arfa, Tunis, 8 avril 2016.

<sup>20</sup> La frontière a été brièvement fermée pendant deux semaines à la suite de l'attentat du 24 novembre 2015 contre la garde présidentielle à Tunis.

dégradation de leurs conditions d'existence observable dans le quartier d'Ennasr, selon les membres de l'association des Libyan Defenders of Rights<sup>21</sup>.

D'une certaine manière, ces préjugés légitiment l'intégration inachevée et la mise à l'écart des Libyens dans une société tunisienne en crise dans un contexte de rareté des ressources.

### **3.3. Un processus de minorisation produisant de l'exclusion**

Les assignations identitaires de certains Tunisiens à l'égard des Libyens sont associées à des discriminations. La liberté de circulation de ces derniers est parfois entravée. Arrêtés par la police, qui a pourtant des consignes du ministère de l'Intérieur pour les laisser circuler en application de la convention bilatérale de 1973, ils sont contraints de payer des amendes de 20 dinars tunisiens par personne et par semaine pour les dépassements des trois mois de séjour touristique autorisés sans avoir besoin de carte de séjour<sup>22</sup>. Au premier contact, les Libyens rencontrés, faisant suite à cette pression des services de sécurité, sont sur la défensive et méfiants.

Les migrants libyens n'ont pas accès aux services publics de santé et d'éducation, qui sont des biens communs majeurs de la tunisianité. Ils ne peuvent pas accéder concrètement aux urgences publiques et ils en sont chassés. Ils n'ont d'autre choix pour se soigner que de se rendre dans les cliniques privées, où ils ont pu laisser parfois des impayés. La fréquentation de ces établissements de soins par les Libyens est antérieure à 2011. Sous Kadhafi, dans le cadre des politiques populistes de redistribution de la rente pétrolière, de nombreux Libyens se voyaient financer leur séjour touristique en Tunisie par le régime dans un but médical. Ils profitaient du fait de ne pas avoir besoin de visa, depuis la réouverture de la frontière en 1988, pour bénéficier du système de soins tunisien, réputé meilleur qu'en Libye<sup>23</sup>. Toutefois les soins médicaux dispensés aujourd'hui aux Libyens dans une

---

21 Observation de la rencontre entre les représentants de la Maison du droit et des migrations et les membres du réseau Libyan Defenders of Rights, 28 octobre 2015 [en anglais].

22 Information communiquée par les membres du réseau militant Libyan Defenders of Rights, Tunis, octobre 2015.

23 Entretien avec Ali Harmel, médecin et ancien chef de service à l'hôpital Mongi Slim, La Marsa, 21 juillet 2017.

situation plus vulnérable sont surfacturés<sup>24</sup>. Pour se soigner, s'ils ne disposent pas d'assurances personnelles, ils se voient contraints de vendre leurs biens personnels ou de partir en Jordanie (comme cela est observé en 2016-2018) où les frais pour des opérations sont moins élevés.

Les enfants libyens ne sont pas scolarisés dans le système public en Tunisie. Prétexte pour justifier cette situation, les autorités tunisiennes invoquent leur non-maîtrise de la langue française, le système scolaire tunisien étant bilingue à partir de la troisième année de l'enseignement primaire. Le libyen en tant que langue est à peu près similaire à l'arabe dialectal parlé dans le Sud tunisien et rien n'empêche, avec une volonté politique de l'État ou du moins des enseignants prompts à la revendication depuis la chute de Zine el-Abidine Ben Ali en 2011, de scolariser des primo-arrivants. Ceux-ci ne peuvent inscrire leurs enfants que dans les cinq écoles publiques libyennes existant en Tunisie – à Tunis (dans le quartier de Mutuelleville), à Nabeul, à Sousse, à Mahdia et à Sfax –, qui sont financées par l'ambassade libyenne en Tunisie. Deux écoles privées libyennes ont également été ouvertes à La Soukra et dans le quartier des Berges du Lac, à Tunis. Dépendantes pour la plupart des autorités publiques libyennes, les écoles publiques ont pu être des lieux d'expression des conflits politiques entre les migrants pro-Kadhafi après août 2011 et ceux arrivés en 2014, plutôt de sensibilité anti-Kadhafi.

Autre expression de leur mise à l'écart, les Libyens sont cantonnés dans certains espaces urbains. Ils sont fortement concentrés dans le quartier de la cité Ennasr parce qu'ils ont, en dépit de leurs moyens financiers relativement élevés, des difficultés pour louer dans d'autres espaces urbains aisés du Grand Tunis, notamment les banlieues septentrionales de La Marsa, de Carthage et de Gammarth, ou dans le quartier de Mutuelleville, à Tunis. Les acteurs du secteur immobilier diffusent les représentations les plus négatives sur cette population<sup>25</sup>. Celle-ci se rendrait coupable de dégradation de leurs biens à cause de leurs « mœurs tribales », ce qui légitime, selon eux, l'augmentation des loyers par rapport à d'autres clients afin d'inclure ce risque dans le prix. Les stéréotypes et les préjugés apportent leur caution à une augmentation du prix des loyers dans la cité Ennasr dont les Tunisiens

---

24 *Id.*

25 Entretien avec M. Chaabani, agent immobilier dans le gouvernorat de l'Ariana.

rendent responsables les Libyens, à la fois victimes de prix prohibitifs à leur égard et boucs émissaires pour expliquer la spéculation immobilière. Un trois-pièces à Ennasr est loué à 600 dinars tunisiens à un Tunisien et l'est à plus de 1 000 dinars à un Libyen<sup>26</sup>. Certains Tunisiens essentialisent les Libyens comme les ruraux et les habitants des régions tunisiennes méridionales en relevant la spécificité de leur comportement, leur couleur de peau plus foncée et leurs vêtements plus traditionnels.

## Conclusion

L'impact de ces préjugés doit toutefois être nuancé. Par intérêt économique, la présence de cette minorité est au final tolérée du fait de deux composantes majeures du champ migratoires tuniso-libyen : les flux commerciaux liés en grande partie au commerce informel (Chandoul et Boubakri, 1991) en augmentation depuis 2001 et justifiant l'ouverture de la frontière en dépit de la situation sécuritaire en Libye<sup>27</sup>, et les flux financiers investis en Tunisie. Si la présence libyenne ne fait pas consensus, la culture politique du compromis des Tunisiens contribue à ce que la présence des Libyens soit tolérée d'autant plus que ceux-ci continuent de participer, même de manière ambiguë ou à la marge, dans l'imaginaire national au creuset tunisien par le biais du métissage. Cependant, tous les Libyens interrogés mentionnent la faiblesse des interactions avec la société tunisienne même s'ils disent ne pas ressentir le racisme dans leur vie quotidienne et affirment apprécier le climat de tolérance de la Tunisie, contrastant avec la xénophobie d'État du régime de Kadhafi. Pour reprendre une analyse de Dirk Hoerder (Hoerder, 2002), la migration libyenne en Tunisie est aussi celle du franchissement d'une frontière culturo-politique vers la modernité associée à l'autonomisation de l'individu par une population réputée avoir des « mœurs tribales » dans un espace mettant en avant le métissage et un processus d'individualisation comme valeurs centrales de cohésion. École du nationalisme pour les Libyens dans l'entre-deux-guerres (Baldinetti, 2003),

---

26 Information qui a été confirmée par plusieurs agences immobilières de l'Ariana lors de l'enquête de terrain effectuée en octobre 2015.

27 Entretien avec Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur de France en Tunisie, La Marsa, 22 juin 2018. Si la frontière demeure ouverte à partir de points de contrôle fixes, elle a été fortement sécurisée de Ras Jedir à Borj el-Khadra, avec la mise en place d'un système de surveillance électronique par une société allemande.

l'immigration libyenne pourrait aussi être celle de la construction d'un État moderne qui s'inspire de l'expérience politique tunisienne en accordant une priorité à la construction d'un pouvoir rationnel. En effet, sur le plan de l'idéal politique, la tradition réformiste tunisienne insiste depuis le XIX<sup>e</sup> siècle sur la recherche de compromis, l'ordre, la stabilité, le respect du droit, des lois et de la Constitution (Hibou, 2009). Les Libyens peuvent aussi s'inspirer d'une transition démocratique tunisienne qui est un pacte intégrant tous les acteurs politiques et sociaux. Ils se heurtent à une difficulté supplémentaire : devoir intégrer les forces centrifuges de la société (milices, tribus) et les personnalités rivales dans un contexte de forte ingérence de puissances extérieures comme l'Arabie saoudite et le Qatar.

## L'AUTEUR

### Emmanuel Alcaraz

Docteur en histoire, chercheur associé à l'ISP (Institut des sciences sociales du politique) de l'université de Nanterre et à l'IRMC (Institut de recherches sur le Maghreb contemporain) de Tunis, Emmanuel Alcaraz enseigne au lycée Gustave-Flaubert à La Marsa, à Tunis (AEFE – Agence pour l'enseignement français à l'étranger). Il est l'auteur de nombreuses contributions sur l'histoire de la mémoire de la guerre d'indépendance algérienne. Ses recherches portent également sur l'histoire du Maghreb dans les relations internationales. Il est journaliste historique pour plusieurs journaux algériens.

#### A récemment publié

Alcaraz E., 2017, *Les lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Karthala.

Alcaraz E., 2016, « La guerre d'indépendance algérienne : une mémoire disputée dans le champ politique algérien », *Cahier d'histoire*, n° 130, p. 125-146, <http://journals.openedition.org/chrhc/5017> (consulté en juillet 2018).

Alcaraz E., 2015, « Les timbres algériens de 1962 à nos jours, lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 91, p. 249-265, <http://journals.openedition.org/cdlm/8217> (consulté en juillet 2018).

Alcaraz E., 2015, « Le devenir des restes des *mujâhidîn* de 1962 à nos jours », dans Delaplace G., Valentin F. (dir.), *Le funéraire : mémoires, protocoles, monuments*, n° 11, Paris, Éditions de Boccard, p. 137-147.

Alcaraz E., 2015, « Le mythe Boumediene face à l'histoire », dans Kadri A., Bouaziz M., Quemeneur T. (dir.), *La guerre d'Algérie revisitée : nouvelles générations, nouveaux regards*, Paris, Karthala, p. 351-361.

## BIBLIOGRAPHIE

- Abassi D., 2008, « Le Maghreb dans la construction identitaire de la Tunisie postcoloniale », *Critique internationale*, vol. 3, n° 40, p. 115-137. DOI: 10.3917/crii.040.0115
- Agier M., Madeira A.-V. (dir.), 2017, *Définir les réfugiés*, Paris, PUF.
- Ahmida A. A., 2013 [2005], *Forgotten Voices: Power and Agency in Colonial and Postcolonial Libya*, Londres, Routledge.
- Ahmida A. A., 2009, *The Making of Modern Libya: State Formation, Colonization, and Resistance*, New York, SUNY Press.
- Anderson L., 1986, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press.
- Baghdadi L., 2015, « Les réfugiés Libyens: une manne ou un fardeau pour les Tunisiens ? », *Note de politique économique*, n° 20, septembre, <http://wcp-tbs.org/wp-content/uploads/2018/01/Baghdadi-L.-2015.pdf> (consulté en juillet 2018).
- Baldinetti A., 2014 [2009], *The Origins of the Libyan Nation: Colonial Legacy, Exile and the Emergence of a New Nation-State*, Londres, Routledge.
- Baldinetti A., 2003, « Libya's Refugees, their Place of Exile, and the Shaping of their National Idea », *Journal of North African studies*, vol. 8, n° 1, p. 72-86. DOI: 10.1080/13629380308718497
- Bensaâd A., 2012, « L'immigration en Libye: une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, vol. 1, n° 125, p. 83-103. DOI: 10.3917/polaf.125.0083
- Bessis J., 1981, *La Méditerranée fasciste: l'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Karthala.
- Boubakri H., 2015, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011: vers de nouvelles figures migratoires ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n° 31, p. 17-39, <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2015-3-page-17.htm> (consulté en juillet 2018).
- Boubakri H., Potot S., 2012, « De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie: l'accueil des réfugiés de Libye en 2011 », *Migrations Société*, vol. 5, n° 143, p. 121-138. DOI: 10.3917/migra.143.0121
- Boucheron P. (dir.), 2017, *Migrations, réfugiés, exil*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Chandoul M., Boubakri H., 1991, « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n° 2, p. 155-162. DOI: 10.3406/remi.1991.1299
- Del Boca A., 1997, *Gli Italiani in Libia: Dal fascismo a Gheddafi*, Milan, Mondadori.
- Evans-Pritchard E. E., 1954, *The Sanusi of Cyrenaica*, Oxford, Clarendon Press.

- Gastaut Y., 2009, « Les préjugés dans les relations culturelles », *Accueillir*, n° 249-250, p. 6, [http://www.revues-plurielles.org/\\_uploads/pdf/47/250/124653\\_005\\_008.pdf](http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/47/250/124653_005_008.pdf) (consulté en juillet 2018).
- Gatrell P., 2013, *The Making of the Modern Refugee*, Oxford, Oxford University Press.
- Grimaud N., 1994, « Tunisiens en Libye: quand les migrants sont pris en otage », *Hommes et Migrations*, n° 1174, p. 30-34. DOI: 10.3406/homig.1994.2172
- Hibou B., 2009, « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 5, n° 56-4 bis, p. 14-39. DOI: 10.3917/rhmc.565.0014
- Hoerder D., 2002, *Cultures in Contact: World Migrations in the Second Millennium*, Durham, Duke University Press, p. 741-747.
- Kapitalis, 2016, « Mahmoud Ben Romdhane: "350 000 Libyens résident en Tunisie" », 23 février, *kapitalis.com*, <http://kapitalis.com/tunisie/2016/02/23/mahmoud-ben-romdhane-350-000-libyens-resident-en-tunisie/> (consulté en juillet 2018).
- Masri S. M., 2017, *Tunisia: An Arab Anomaly*, New York, Columbia University Press.
- Noiriel G., 2007, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (xix<sup>e</sup> siècle-xx<sup>e</sup> siècle): discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard.
- OIM, 2016, « IOM, National Observatory for Migration Assess Needs, Impact of Libyans in Tunisia », 27 mai, *iom.int*, <http://www.iom.int/news/iom-national-observatory-migration-assess-needs-impact-libyans-tunisia> (consulté en juillet 2018).
- Paoletti E., 2011, « Migration and Foreign Policy: The Case of Libya », *Journal of North African studies*, vol. 16, n° 2, p. 215-231. DOI: 10.1080/13629387.2011.532588
- Perez D., 2013, « L'évolution des cultures politiques tunisiennes: l'identité tunisienne en débat », *Le Carnet de l'IRMC*, 7 janvier, <https://irmc.hypotheses.org/723> (consulté en juillet 2018).
- Pliez O. (dir.), 2004, *La nouvelle Libye: sociétés, espace et géopolitique au lendemain de l'embargo*, Paris, Karthala, p. 150.
- Ramdane Y., 2017, « L'Algérie alerte la Tunisie sur un trafic d'armes en provenance de Libye », 12 août, *algeriepatriotique.com*, <https://www.algeriepatriotique.com/2017/08/12/lalgerie-alerte-la-tunisie-sur-un-reseau-de-traffic-darmes-en-provenance-de-libye>
- Schmoll C., Thiollet H., Wihtol de Wenden C. (dir.), 2016, *Migrations en Méditerranée: permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises*, Paris, CNRS Éditions.
- Shams-ur-Rehman G., Fatima G., Ibn Naji Y., 2011, « The Role of the *Sanusiyah* in the Integration of Bedouin Tribes and National Cohesion of Libya », *Pakistan Journal of Social Sciences*, n° 31, p. 169-180.

- Simon G., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin.
- Simon G., 1981, « Réflexions sur la notion de champ migratoire international », *Hommes et Terres du Nord*, p. 85-89. DOI: 10.3406/htn.1981.1667
- Simon P.-J., 2006, *Pour une sociologie des relations interethniques et des minorités*, Rennes, PUR.
- Triaud J.-L., 1995, *La légende noire de la Sanûsiyya, une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840-1930)*, Paris, Éditions de la MSH.
- Tunis Afrique Presse, 2015, « Tunisia: Survey on the Situation of Syrian and Libyan Refugees in Tunisia », 14 août, *allafrica.com*, <http://allafrica.com/stories/201508150287.html> (consulté en juillet 2018).
- Vandewalle D., 2012, *A History of Modern Libya*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Wihtol de Wenden C., 2013, *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Science Po.